

☐ Par envoi postal

SNASUB-FSU | BULLETIN D'ADHÉSION | 2023 - 2024

Merci de remplir les deux volets de ce bulletin d'adhésion avec précision et le plus complètement possible

	inees					
Vos coordonnées □ Madame □ Monsieur				Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhésion et des informations syndicales :		
Nom :						
Prénom :				Votro affectation		
				Votre affectation		
				Académie de		
Vos coordonnées personnelles				N° UAI :		
Appartement, étage :				(Unité Administrative Immatriculée ancien RNE)		
Entrée, immeuble :				Type (collège, lycée, université, DSDEN, rectorat, établissement	t) :	
N°, type, voie :						
				Nom de l'affectation :		
Lieu dit :				Service :		
Code postal :				N°, type, voie :		
Ville :				Code postal :		
Pays :				Localité, Cedex :		
Tél. :	Po	ortable :		Pays :		
1/- 1		• .		Tél. professionnel :	••••	
Votre cotisa	tion	SOUTH	on			
Votre statut				Aide au calcul de votre cotisation		
	7 Camilaaa - F	1 C /	☐ D: a :a4 a\.aa			
Secteur: ☐ EPLE ☐	J Services L	a Superieur i	☐ Bibliothèques	 Ajoutez à vos points d'indice majoré vos points NBI 		
D. L 11 /						
Retraité∙e : □ Oui				(le cas échéant)		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C			
Retraité-e : 🗆 Oui		Catégorie B	Catégorie C	(le cas échéant)		
	Catégorie A			(le cas échéant) 2 Appliquez à ce total le cœfficient suivant :		
AENES	Catégorie A			 (le cas échéant) Appliquez à ce total le cœfficient suivant : > indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 		
AENES BIB	Catégorie A			 (le cas échéant) 2 Appliquez à ce total le cœfficient suivant : indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 3 CAS PARTICULIERS : 		
AENES BIB ITRF	Catégorie A			 (le cas échéant) Appliquez à ce total le cœfficient suivant : > indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 		
AENES BIB ITRF DOC	Catégorie A			 (le cas échéant) 2 Appliquez à ce total le cœfficient suivant : indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 3 CAS PARTICULIERS : CDD inférieur à 12 mois : 30,50 € 		
AENES BIB ITRF DOC Contractuel CDI Contractuel CDD	Catégorie A			 (le cas échéant) 2 Appliquez à ce total le cœfficient suivant : indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 3 CAS PARTICULIERS : CDD inférieur à 12 mois : 30,50 € Congé parental ou disponibilité : 30,50 € Temps partiel : au prorata temporis Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLI 	D) : au	
AENES BIB ITRF DOC Contractuel CDI Contractuel CDD	Catégorie A			 (le cas échéant) 2 Appliquez à ce total le cœfficient suivant : indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 3 CAS PARTICULIERS : CDD inférieur à 12 mois : 30,50 € Congé parental ou disponibilité : 30,50 € Temps partiel : au prorata temporis 	D) : au	
AENES BIB ITRF DOC Contractuel CDI Contractuel CDD Corps:	Catégorie A			 (le cas échéant) 2 Appliquez à ce total le cœfficient suivant : indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 3 CAS PARTICULIERS : CDD inférieur à 12 mois : 30,50 € Congé parental ou disponibilité : 30,50 € Temps partiel : au prorata temporis Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLI prorata Retraité-es (selon la pension brute mensuelle) : moins de 1 100€ : 25 € 	D) : au	
AENES BIB ITRF DOC Contractuel CDI Contractuel CDD Corps:	Catégorie A			 (le cas échéant) 2 Appliquez à ce total le cœfficient suivant : indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 3 CAS PARTICULIERS : CDD inférieur à 12 mois : 30,50 € Congé parental ou disponibilité : 30,50 € Temps partiel : au prorata temporis Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLI prorata Retraité-es (selon la pension brute mensuelle) : moins de 1 100€ : 25 € de 1 100 € à 1 250 € : 3% 	D) : au	
AENES BIB ITRF DOC Contractuel CDI Contractuel CDD Corps:	Catégorie A	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □		 (le cas échéant) 2 Appliquez à ce total le cœfficient suivant : indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 3 CAS PARTICULIERS : CDD inférieur à 12 mois : 30,50 € Congé parental ou disponibilité : 30,50 € Temps partiel : au prorata temporis Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLI prorata Retraité-es (selon la pension brute mensuelle) : moins de 1 100€ : 25 € 	D) : au	
AENES BIB ITRF DOC Contractuel CDI Contractuel CDD Corps:	Catégorie A	ngé de forma		 (le cas échéant) Appliquez à ce total le cœfficient suivant : indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 3 CAS PARTICULIERS : CDD inférieur à 12 mois : 30,50 € Congé parental ou disponibilité : 30,50 € Temps partiel : au prorata temporis Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLI prorata Retraité·es (selon la pension brute mensuelle) : moins de 1 100€ : 25 € de 1 100 € à 1 250 € : 3% de 1 251 € à 1 500 € : 3,5% de 1 501 € à 2 000 € : 4,5% 		
AENES BIB ITRF DOC Contractuel CDI Contractuel CDD Corps:	Catégorie A	ngé de forma		(le cas échéant) 2 Appliquez à ce total le cœfficient suivant : > indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 3 CAS PARTICULIERS : > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 € > Congé parental ou disponibilité : 30,50 € > Temps partiel : au prorata temporis > Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLI prorata > Retraité·es (selon la pension brute mensuelle) : - moins de 1 100€ : 25 € - de 1 100 € à 1 250 € : 3% - de 1 251 € à 1 500 € : 3,5% - de 1 501 € à 2 000 € : 4,5% (comprend l'adhésion à la Fédération générale des Re		
AENES BIB ITRF DOC Contractuel CDI Contractuel CDD Corps:	Catégorie A	ngé de forma		 (le cas échéant) Appliquez à ce total le cœfficient suivant : indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 3 CAS PARTICULIERS : CDD inférieur à 12 mois : 30,50 € Congé parental ou disponibilité : 30,50 € Temps partiel : au prorata temporis Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLI prorata Retraité·es (selon la pension brute mensuelle) : moins de 1 100€ : 25 € de 1 100 € à 1 250 € : 3% de 1 251 € à 1 500 € : 3,5% de 1 501 € à 2 000 € : 4,5% 		
AENES BIB ITRF DOC Contractuel CDI Contractuel CDD Corps:	Catégorie A	ngé de forma		(le cas échéant) 2 Appliquez à ce total le cœfficient suivant : > indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 3 CAS PARTICULIERS : > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 € > Congé parental ou disponibilité : 30,50 € > Temps partiel : au prorata temporis > Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLI prorata > Retraité·es (selon la pension brute mensuelle) : - moins de 1 100€ : 25 € - de 1 100 € à 1 250 € : 3% - de 1 251 € à 1 500 € : 3,5% - de 1 501 € à 2 000 € : 4,5% (comprend l'adhésion à la Fédération générale des Re		
AENES BIB ITRF DOC Contractuel CDI Contractuel CDD Corps:	Catégorie A	ngé de forma		 (le cas échéant) Appliquez à ce total le cœfficient suivant : indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 3 CAS PARTICULIERS : CDD inférieur à 12 mois : 30,50 € Congé parental ou disponibilité : 30,50 € Temps partiel : au prorata temporis Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLI prorata Retraité·es (selon la pension brute mensuelle) : moins de 1 100€ : 25 € de 1 100 € à 1 250 € : 3% de 1 251 € à 1 500 € : 3,5% de 1 501 € à 2 000 € : 4,5% (comprend l'adhésion à la Fédération générale des ReFGR et l'abonnement au Courrier du retraité) 	etraités,	
AENES BIB ITRF DOC Contractuel CDI Contractuel CDD Corps:	Catégorie A	ngé de forma		(le cas échéant) 2 Appliquez à ce total le cœfficient suivant : > indice inférieur 400 : 0,29 € par point d'indice > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice 3 CAS PARTICULIERS : > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 € > Congé parental ou disponibilité : 30,50 € > Temps partiel : au prorata temporis > Demi-traitement pour raison de santé (CMO/CLM/CLI prorata > Retraité·es (selon la pension brute mensuelle) : - moins de 1 100€ : 25 € - de 1 100 € à 1 250 € : 3% - de 1 251 € à 1 500 € : 3,5% - de 1 501 € à 2 000 € : 4,5% (comprend l'adhésion à la Fédération générale des ReFGR et l'abonnement au Courrier du retraité) (reportez-vous aux informations ci-dessus)	etraités, €	

☐ Par envoi électronique (adresse e-mail obligatoire)



Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer à la section académique du SNASUB-FSU

Les coordonnées des trésoriers académiques sont consultables sur notre site internet : https://snasub.fsu.fr rubrique « Sections académiques » ou dans notre mensuel Convergences.

> par chèque

I, 2 ou 3 chèque(s), daté(s) du jour de l'adhésion et encaissé(s) mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à votre Trésorerie académique, dont vous trouverez les coordonnées en consultant notre site : https://snasub.fsu.fr rubrique « Sections académiques » ou à la page contacts de notre Mémento ou de notre journal Convergences. En cas de difficultés, vous pouvez aussi écrire à la trésorerie nationale : Trésorerie nationale, SNASUB-FSU, 22 rue Malmaison, 93170 BAGNOLET, ou bien nous contacter par téléphone au O6 45 25 60 91.

🔲 Règlement par ch	nèque	
Nombre de chèque(s) :	1 2	3
Montant de votre cotisation :		€

> par prélèvement automatique

Mois de l'adhésion	Nombre de prélèvements
début septembre	10 prélèvements
début octobre	9 prélèvements
début novembre	8 prélèvements
début décembre	7 prélèvements
début janvier	6 prélèvements
début février	5 prélèvements
début mars	4 prélèvements
début avril	3 prélèvements
début mai	2 prélèvements
début juin	1 prélèvement

Les prélèvements sont effectués entre le 25 et le 1^{er} du mois suivant.

Ce choix vous permet de fractionner jusqu'à 10 prélèvements le paiement de votre cotisation. Le prélèvement sera ensuite reconduit automatiquement sur 10 mois les années suivantes.

Attention, c'est l'enregistrement de votre adhésion par le SNASUB-FSU qui déclenchera le premier prélèvement.

Lors de la reconduction de l'adhésion, le prélèvement de la cotisation sera automatiquement fractionné sur 10 mois.

Chaque année scolaire et universitaire, tous les prélèvements se terminent au mois de juin.

Vous serez averti·e de la reconduction par courrier à chaque rentrée scolaire. Vous pourrez alors apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de réglement ou décider de ne pas réadhérer.

Formulaire de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat (sera complété par le SNASUB)

FR59 77759 5401

dentifiant créancier SEPA :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

_		
2		À envoyer accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à votre Trésorerie académique
es	Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif 🗹 🏻 Paie	ment ponctuel / unique 🏻
n ies cuedu	Vos nom et prénom :	Pour le compte de : SNASUB-FSU 22 rue Malmaison 93170 BAGNOLET Référence : cotisation SNASUB
אום ס	Vos coordonnées bancaires	
e e	Code international d'identification de votre banque - BIC	
Agrafer	Mandat de prélèvement SEPA Single Euro Payments Area	Signé à : Le :